



BOX DES ACCUSÉS

Mohamed Sebbar

En sa qualité de Secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme (CCDH).

Accusé, avez-vous déjà pensé qu'un jour vous alliez occuper un poste étatique ?

Non, je n'avais jamais nourris cet espoir.

Mais maintenant que vous êtes investi d'une fonction officielle, certains parmi vos camarades de toujours crient à votre «makhzani-sation»...

Cela ne m'agace pas du tout. La preuve c'est que je n'ai jamais réagi. Mieux, plus j'entends pareilles accusations, plus je suis conforté dans l'idée que je suis sur le bon chemin. Je sais que certains sont, par principe, contre le fait de tout travail avec l'Etat et sont même, pour certains, contre l'Etat, mais je leur demande de me juger sur mes actes.

On vous accuse aussi d'avoir toujours su ménager la chèvre et le chou. Qu'en dites-vous ?

La modération n'a jamais été une mauvaise qualité. Dans cet esprit, au sein de l'AMDH et dans le Forum marocain pour la vérité et la justice, nous avons toujours œuvré pour parvenir à des solutions concertées.

MOHAMED SEBBAR

NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CCDH)

BEN MOHAMED ET BEN FATIMA. NÉ EN 1955 À YACOUB EL MANSOUR À RABAT, SON SECRET POUR GARDER LA FORME EST LE SUIVANT : «À CHAQUE FOIS QUE J'OUVRE LES YEUX APRÈS UNE NUIT DE PROFOND SOMMEIL, JE ME SENS SI HEUREUX DE VIVRE UN NOUVEAU JOUR». POUR CET HOMME QUI EST CONNU POUR SON SENS LÉGENDAIRE DE L'HUMOUR, RIRE EST ESSENTIEL DANS LA VIE. SEBBAR EST MARIÉ ET PÈRE D'UNE FILLE ET D'UN GARÇON. POUR LE DIFFÉRENCIER DES AUTRES ME SEBBAR, IL EST SURNOMMÉ PAR SES CONFRÈRES AVOCATS EL WIHI, EN RAPPORT AVEC SES ORIGINES DE LA TRIBU DES HAHHA. CELA N'A RIEN À VOIR AVEC SON PASSÉ DE PRISONNIER POLITIQUE.



CETTE INTERVIEW A ÉTÉ DIFFUSÉE SUR LES ONDES DE MEDRADIO LE 1ER JUIN DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION DANS LE BOX DES ACCUSÉS. L'INTERROGATOIRE A ÉTÉ MENÉ PAR REDOUANE ERRAMADANI ET MOKHTAR LEHZIOUI. COMME L'EXIGE LE RÈGLEMENT DE L'ÉMISSION, L'ACCUSÉ N'AVAIT PAS LE DROIT DE REFUSER DE RÉPONDRE À UNE QUELCONQUE QUESTION NI D'UTILISER LA LANGUE DE BOIS.

TRADUCTION ET ADAPTATION À L'ÉCRIT PAR MOHAMMED ZAINABI

Peu de temps avant votre nomination à votre poste actuel, vous encadriez le mouvement du 20 février. N'est-il pas suspicieux de passer de là directement à un poste officiel ?

Il est vrai que l'une des premières initiatives prises dans le cadre du mouvement salvateur que connaît le pays a émané du Forum marocain pour la vérité et la justice. Cette initiative a permis de créer une coalition des associations de défense des droits de l'Homme pour militer en faveur de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance équité et réconciliation. C'est de là que tout a commencé. Après, cet objectif principal a été occulté en faveur d'autres objectifs politiques divers et variés qui allaient dans tous les sens. J'avais alors demandé que l'on exprime des revendications réalistes, en vain.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur l'AMDH ?

A mon sens, cette association manque de professionnalisme dans la défense des droits de l'Homme. J'estime qu'une organisation qui œuvre dans ce domaine ne doit pas se limiter à diffuser des communiqués, sinon elle devient juste un bureau d'enregistrement. A mon avis, une organisation de défense des droits de l'Homme doit élaborer des rapports circonstanciés et des rapports parallèles. Elle doit aussi travailler sur le terrain pour suivre de près les problèmes posés. J'ai toujours estimé et j'estime toujours qu'une ONG de ce genre doit s'inscrire dans une perspective de réforme du système et non pas dans une logique de lutte pour le chan-

ger. Sinon, elle devient un parti politique, ce qui n'est pas sa vocation. Sans vouloir donner de leçon à quiconque, je trouve que l'AMDH a manqué certains rendez-vous importants ces derniers temps. Il y a aussi un problème de diversité au sein de cette organisation.

CONCERNANT LE MOUVEMENT DU 20 FÉVRIER, J'AI DEMANDÉ QUE L'ON EXPRIME DES REVENDICATIONS RÉALISTES, EN VAIN.

Qu'entendez-vous par là ?

Je rappelle que lors du dernier congrès de l'AMDH, certains courants politiques ont préféré ne pas se faire représenter au sein des organes décisionnaires de l'AMDH.

Sur un autre registre, on accuse votre Conseil d'enterrer différents rapports sur des atteintes aux droits de l'Homme notamment dans les prisons ou dans des manifestations. Votre réponse ?

Nous n'avons enterré aucun rapport et nous œuvrons, dans chacun des dossiers qui

nous est soumis, à effectuer les vérifications et les recoupements nécessaires. Pour ce qui est des prisons, je vous signale que le CNDH a pu visiter jusqu'à présent, 12 centres de détention et continuera à le faire. C'est ce qui nous a permis d'interroger directement les prisonniers concernés pour fonder notre propre avis qui va, parfois, à l'encontre de ce que vous avez pu lire ou voir sur internet à propos de certains cas comme celui de Bouchta Charef ou autres. Pour ce qui est des manifestations, nous avons pu établir notre diagnostic sur la base de faits vérifiés et allons bientôt organiser une grande conférence sur la culture de la protestation... Parce que même quand on veut protester, il y a des règles à connaître et surtout à respecter. Du reste, nous sommes tenus de publier notre rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme au Maroc. Ce document relèvera, dans le détail, tout ce que je viens de vous signaler, en toute indépendance.

Mais votre Conseil est-il réellement indépendant ?

Notre institution est indépendante par la loi et dans les faits. Et jusqu'à présent, nous ne ressentons aucune velléité de quiconque de nuire à notre indépendance. Je précise que nous ne faisons pas partie du pouvoir exécutif ni du pouvoir législatif. Nous ne sommes pas un organe judiciaire et nous n'appartenons pas au pouvoir judiciaire. Nous ne relevons pas non plus de la société civile. Nous avons un rôle clair, nous sommes une institution de médiation.

